



Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/18

1er mars 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Commission du développement durable
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE	1 - 3	2
II. GÉNÉRALITÉS	4 - 6	2
III. BILAN DES RÉSULTATS OBTENUS, DES PRINCIPALES QUESTIONS DE PRINCIPE ET DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	7 - 34	3
A. Mise en place de programmes nationaux cohérents dans le domaine de l'information	7 - 21	3
1. État d'avancement du programme de travail relatif aux indicateurs du développement durable	12 - 17	4
2. Rapport intérimaire sur le Plan de surveillance du développement	18 - 21	5
B. Renforcement du Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies	22 - 25	6
C. Mesures de création d'un système d'accès commun ou compatible aux diverses bases de données des organismes du système des Nations Unies	26 - 31	7
D. Autres activités pour coordonner et harmoniser la communication d'informations aux décideurs	32 - 33	8
E. Moyens d'application	34	9
IV. PRINCIPALES TENDANCES D'AVENIR	35 - 38	9

I. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE PRINCIPE

1. Les gouvernements sont invités à assumer volontairement la responsabilité principale de la poursuite des essais, de l'élaboration et de l'application d'indicateurs du développement durable à partir des travaux accomplis à ce jour pour les définir et préparer les fiches méthodologiques correspondantes (voir par. 12 à 17).
2. En se chargeant de la phase d'essais pilotes, les gouvernements voudront peut-être tenir compte des avantages d'un partenariat avec d'autres pays pour l'essai et le perfectionnement des indicateurs d'un développement durable. C'est ainsi que deux pays qui ont à des degrés divers l'expérience de ces indicateurs pourraient avoir intérêt à établir ces liens entre eux.
3. La Commission du développement durable souhaitera peut-être qu'il soit donné suite à la décision qu'elle avait prise à sa troisième session au sujet de systèmes communs et compatibles d'accès aux données, y compris la poursuite de travaux pour ménager un accès commun aux bases de données du système des Nations Unies en créant une home page sur le développement durable sur World Wide Web, avec des renvois aux bases de données à valeur ajoutée qui doivent être identifiées par les gestionnaires de tâche d'Action 21 (voir par. 26).

II. GÉNÉRALITÉS

4. Le chapitre 40 d'Action 21 (L'information pour la prise de décisions) traite des améliorations qui pourraient être apportées à la teneur, à la présentation et à l'accessibilité des informations à l'intention des décideurs à tous les niveaux, aussi bien national et institutionnel que local et individuel. Pour obtenir ce résultat, il faut continuer à insister sur l'élaboration des capacités permettant de recueillir, d'analyser, d'appliquer et de diffuser les données sur le plan national et local.
5. L'information, qu'elle soit scientifique, technologique, économique, sociale ou culturelle, joue un rôle important dans l'application des principes d'Action 21. La gestion et l'utilisation de cette information nécessitent des infrastructures et des connaissances théoriques et pratiques spécialisées. Il est indispensable de préparer, d'organiser et de transmettre aux décideurs des informations sur les problèmes de l'environnement et du développement présentées de telle façon qu'elles les incitent, sur le plan politique, à les résoudre.
6. La plupart des États Membres des Nations Unies et, en particulier, les pays en développement ont besoin de développer globalement leurs infrastructures dans le domaine de l'information. La nécessité supplémentaire de combler le déficit d'information et d'améliorer l'accès à l'information peut encourager les pays à agir, de plus en plus conscients qu'ils sont de l'importance essentielle de l'information pour le développement ou, au contraire, les dissuader de le faire. C'est ainsi que la tendance à acquérir et utiliser les informations a conduit les pays en développement à appeler plus systématiquement et intensivement à une collaboration et une assistance

internationales. On attend de la communauté internationale, y compris des organismes et organes des Nations Unies, qu'ils réagissent aux demandes de cet ordre.

III. BILAN DES RÉSULTATS OBTENUS, DES PRINCIPALES QUESTIONS DE PRINCIPE ET DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

A. Mise en place de programmes nationaux cohérents dans le domaine de l'information

7. Généralement, dans le domaine de l'information, les pays développés disposent de bonnes infrastructures, y compris d'une organisation, de matériel et de logiciels électroniques et de télécommunications. C'est peut-être pour ces raisons qu'environ la moitié seulement des pays qui ont répondu ont élaboré une politique de l'information pour la collecte des données relatives au développement durable et à l'accès à celles-ci. En revanche, les pays en développement qui ont répondu ont tous dit avoir créé ou être en train de formuler de telles politiques au niveau national, montrant ainsi qu'ils étaient parfaitement conscients de l'importance de l'information pour des décisions concertées, prises en connaissance de cause, et qu'ils avaient besoin de se doter de moyens pour recueillir, organiser et analyser l'information correspondante, ainsi que la rendre accessible. Le Plan de surveillance du développement (voir par. 18 à 21) est conçu pour appuyer cette édification de capacités. Les autres activités examinées dans le présent rapport - élaboration d'indicateurs du développement durable, Plan Vigie, accès commun et ensemble clef de données - sont aussi conçues pour appuyer les efforts nationaux.

8. La plupart des données nécessaires peuvent être obtenues dans les pays développés. D'après les réponses fournies par les pays, les domaines dans lesquels le fossé de l'information entre les pays développés et les pays en développement ainsi que les pays dont l'économie est en transition est le plus profond sont liés à l'évolution des modes de consommation, la prise de décisions intégrée et la coopération et le transfert technologiques. Sauf dans les pays développés, d'autres secteurs particulièrement en retard ont trait aux grands groupes ainsi qu'aux déchets dangereux, solides ou radioactifs. Une description plus détaillée des points forts et des points faibles en matière de données dans le contexte d'Action 21 est donnée dans un additif au présent rapport (voir E/CN.17/1996/18/Add.1, par. 5 à 7).

9. Les progrès obtenus par rapport au chapitre 40 ne sont nulle part plus évidents que dans la mise au point d'indicateurs du développement durable. Avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), seule une poignée de pays avaient entrepris des travaux à ce sujet. Actuellement, la situation est nettement différente. Au moins 13 pays développés et autant de pays en développement ont des programmes en cours à divers stades pour élaborer de tels indicateurs afin d'organiser au niveau national l'information pour la prise de décisions. Quelques pays dont l'économie est en transition ont indiqué qu'ils envisageaient d'entreprendre aussi de tels programmes. En outre, la plupart de ces pays relient leurs

efforts aux travaux entrepris sur les auspices de la Commission pour élaborer un cadre et une liste commune d'indicateurs parmi lesquels les pays pourraient choisir ceux qui correspondent à leurs besoins; certains pays ont déjà fait part de leur intérêt pour l'utilisation de ces indicateurs à titre d'essai.

10. Les principaux travaux entrepris à l'échelon international pour coordonner l'information afin de répondre aux besoins des décideurs nationaux sont exposés ci-après. Les sources d'information sont extrêmement décentralisées, mais la tendance croissante à la diffusion électronique permet d'établir entre ces sources un lien qui favorise l'accès universel, d'où l'importance donnée à la coordination et à l'action internationale. Les résultats décrits ci-après reposent sur les renseignements demandés à un certain nombre de sources. En outre, huit réunions ont été organisées en tout. Quatre l'ont été par le Département de la coordination des politiques et du développement durable de l'ONU, une par la Banque mondiale, une par le Ministère allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sûreté nucléaire, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission européenne, l'Institut de Wuppertal et le Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement, et une par l'Agence japonaise pour l'environnement. Elles ont fait avancer le programme de travail sur les indicateurs du développement durable. Les quatre autres réunions ont été consacrées respectivement au Plan de surveillance du développement, au Plan Vigie, à l'accès commun aux bases de données du système des Nations Unies et aux ensembles communs de données, et étaient organisées conjointement par le Département, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE au cours d'une série de réunions se faisant suite. De telles réunions tirent parti au mieux du temps pendant lequel les experts sont réunis et des moyens financiers nécessaires pour les organiser et cette manière de les relier assure une cohésion du début à la fin.

11. L'ONU exerce principalement une fonction coordonnatrice. En plus des gouvernements et d'autres organisations intergouvernementales qui apportent des contributions, un certain nombre d'organisations non gouvernementales interviennent directement aux niveaux national et international pour fournir de meilleures informations aux décideurs en général et pour la conception et l'application du Plan de surveillance du développement, des indicateurs du développement durable et des principaux ensembles de données en particulier. La demande formulée par la Commission au sujet de l'accès commun s'adressant expressément au système des Nations Unies, il n'y a pas encore eu de participation d'organes extérieurs au système. Néanmoins, une fois la phase initiale achevée, il est proposé que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales participent pleinement à cette entreprise.

1. État d'avancement du programme de travail relatif aux indicateurs du développement durable

12. À sa troisième session, la Commission a approuvé un programme de travail concernant des indicateurs du développement durable et invité les organismes des Nations Unies, avec l'appui d'autres organisations intergouvernementales

et non gouvernementales et la coordination du Département, à mettre en oeuvre, dans les limites des ressources existantes, le programme de travail décrit dans le rapport du Secrétaire général sur l'information pour la prise de décisions et le Plan Vigie (E/CN.17/1995/18). En outre, elle a demandé qu'un état de l'avancement des travaux lui soit présenté à sa quatrième session; cet état est constitué par les paragraphes 13 à 17.

13. Les 25 et 26 juillet 1995, la deuxième Réunion de groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable, organisée par le Département, a adopté un plan d'exécution en trois phases du programme de travail concernant les indicateurs. La première phase, allant de mai 1995 à avril 1996, est consacrée à deux activités principales : établissement de deux fichiers d'experts pouvant faciliter la mise en oeuvre du programme de travail; et élaboration, pour chacun des indicateurs, de fiches méthodologiques destinées aux gouvernements.

14. Les fichiers ont été établis et les fiches méthodologiques préparées avec la collaboration sans réserve d'un grand nombre d'organisations (voir E/CN.17/1996/18/Add.1, par. 13).

15. La troisième Conférence annuelle de la Banque mondiale sur le développement écologiquement durable, qui s'est tenue à Washington du 4 au 6 octobre 1995, a permis de définir plus précisément les indicateurs et leur cadre. Un atelier international, organisé et financé par l'Agence japonaise de l'environnement à Glen Cove (État de New York) en février 1996, a réuni des experts envoyés par des gouvernements, des organismes et organes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour discuter des fiches méthodologiques et formuler des suggestions éventuelles au sujet de la poursuite de l'élaboration des indicateurs. Le rapport de cet atelier sera présenté à la Commission par le Gouvernement japonais.

16. Une fois les fiches méthodologiques établies, dans la phase II, les pays commenceront à utiliser les indicateurs pour leurs propres prises de décisions. À la réunion de Glen Cove, des experts venus d'Allemagne, de Bolivie, du Brésil, de Chine, du Costa Rica et du Maroc ont dit souhaiter développer leur expérience en participant à l'utilisation des indicateurs au niveau des pays. Dans le cadre du Plan de surveillance du développement (voir par. 18 à 21), on compte que jusqu'à cinq autres pays participeront aussi à la phase pilote du programme relatif aux indicateurs.

17. Un projet qui demandera plus de temps et exige dans l'immédiat des efforts concertés porte sur l'agrégation des indicateurs et la mise en évidence des liaisons qui existent entre les indicateurs économiques, sociaux, écologiques et institutionnels. Un atelier scientifique sur les indicateurs du développement durable s'est tenu à Wuppertal (Allemagne) du 15 au 17 novembre 1995, à l'initiative des organisateurs indiqués au paragraphe 10. Il a poursuivi le travail du Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement consistant à examiner ces questions qui seront traitées dans la phase III du plan d'application.

2. Rapport intérimaire sur le Plan de surveillance du développement

18. À sa troisième session, la Commission a demandé au PNUD, en coopération avec d'autres organisations compétentes, de définir plus avant le Plan de surveillance du développement et de lui soumettre à sa cinquième session un état d'avancement de mise en oeuvre du programme de travail du Plan de surveillance du développement tenant compte de la nécessité d'établir une liaison étroite entre le Plan de surveillance du développement et le Plan Vigie 1/. Le rapport intérimaire soumis à la Commission pour information est constitué par les paragraphes 19 à 21.

19. Les 15 et 16 janvier 1996, en coopération avec le Département et le PNUD, le PNUD a organisé une réunion interinstitutions pour répondre à la demande de la Commission. Il a été convenu que le Plan de surveillance du développement avait, au niveau national, une fonction de sensibilisation de par son approche plus systématique et active à la collecte et l'analyse de données utiles pour les politiques nationales et les décisions opérationnelles concernant le développement durable. Le Plan a pour objet de faciliter l'édification de capacités nationales à cette fin et doit aussi offrir une occasion de développer, d'essayer et d'évaluer l'application d'indicateurs pour formuler et modifier les politiques nationales concernant le développement durable, en fonction de l'ordre national de priorités.

20. On a prévu provisoirement de lancer le Plan de surveillance du développement, avec l'assistance du PNUD et d'autres partenaires, dans le cadre de projets pilotes, dans les huit pays suivants : Afrique du Sud, Bolivie, Botswana, Costa Rica, Malaisie, Maroc, Tunisie et Ukraine. Entre autres activités, le Plan de surveillance du développement intensifiera les liens entre homologues dans chacun des huit pays pour leur permettre de s'appuyer mutuellement et de collaborer pour des activités locales. Les résultats des projets pilotes aideront à affiner les indicateurs actuellement élaborés sous les auspices de la Commission. Tout a été fait pour coordonner ce programme avec celui du Plan Vigie ainsi que d'autres programmes concernant l'information déjà en cours et présentant un intérêt.

21. Un état d'avancement des travaux sera soumis à la Commission à sa quatrième session, comme elle l'a demandé.

B. Renforcement du Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies

22. Malgré la réduction générale des ressources disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'adoption de nouvelles technologies d'information a beaucoup progressé, bien que les informations recueillies par tous les partenaires du Plan Vigie peuvent être plus largement communiquées. Une description des sources et activités relatives à l'information de toutes les composantes intéressées du système des Nations Unies existe déjà dans la home page relative au Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies sur le World Wide Web (voir E/CN.17/1996/18/Add.1, annexe II, liste des adresses

du Plan Vigie et des autres adresses utiles), et on est en train d'établir des plans de systèmes qui aideraient tous les utilisateurs à trouver les informations dont ils ont besoin, quel que soit l'endroit où elles se trouvent dans le système des Nations Unies. D'autres formes d'accès à ces informations subsistent à l'intention de ceux qui ne disposent pas de moyens électroniques. Maintenant qu'a été conclu en janvier un accord sur les principes et les critères de conception communs pour les systèmes d'information et d'accès à Internet, y compris l'utilisation élargie et interconnectée de World Wide Web, le système des Nations Unies est prêt à prendre rapidement de l'expansion pour devenir un réseau cohérent de sources d'information répondant aux besoins des décideurs.

23. En janvier 1996, le troisième Groupe de travail interinstitutions sur le Plan Vigie a convenu d'un certain nombre de mesures pour améliorer la collaboration et la programmation conjointes dans l'ensemble du système des Nations Unies. En particulier, les secrétariats chargés de l'application des conventions dans le domaine de l'environnement, du fait de leurs fonctions accrues de collecte de l'information et de données émanant des États parties sont intégrés au mécanisme de coordination du Plan Vigie à l'échelle du système, ce qui évite les chevauchements d'activités et garantit une bonne utilisation de l'information disponible. Il a repéré une lacune dans la surveillance assurée par le système des Nations Unies qui devrait recueillir de façon plus cohérente l'information sur la production, la gestion et l'élimination des déchets. En plus de concevoir de nouvelles formes d'accès électronique, les organismes coopérants continueront de rechercher les moyens d'améliorer la transmission aux décideurs de données essentielles et des constatations écologiques du Plan Vigie. On fera aussi le bilan de l'utilité et de l'efficacité des mécanismes d'alerte rapide à long terme de l'évolution du milieu pour compléter le rapport du Secrétaire général sur les dispositifs d'alerte rapide mis en place par les organismes des Nations Unies pour parer aux catastrophes naturelles (A/50/526). La nécessité d'améliorer l'information pour la prise de décisions a entraîné un changement important, l'abandon du système jusque-là habituel qui insiste sur l'état passé de l'environnement au profit d'un mode plus prospectif incluant des prévisions et des scénarios pour l'établissement de modèles qui devraient guider plus efficacement la formulation des politiques concernant l'environnement et la durabilité.

24. Le rapport du groupe de planification scientifique et technique pour le Système mondial d'observation terrestre a été achevé et, en janvier, ses coauteurs (Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Organisation météorologique mondiale (OMM) et PNUE) ont accepté le rapport en principe si bien que, puisque la FAO est décidée à accueillir le Bureau d'appui au Système, le cadre est maintenant en place pour l'ensemble prévu des systèmes mondiaux d'observation des terres, des mers [Système mondial d'observation des océans (SMOO)] et du climat [Système mondial d'observation du climat (SMOC)]. Une collaboration étroite a été instaurée entre les trois systèmes ainsi qu'avec d'autres activités d'observation opérationnelle telles que la Veille météorologique mondiale et la Veille de l'atmosphère globale de l'OMM. Les coauteurs dressent actuellement les plans d'un mécanisme

consultatif d'observations mondiales qui garantirait la poursuite d'une coopération étroite et d'une stratégie générale commune par tous les systèmes mondiaux d'observation et leurs applications. Tous les pays sont instamment priés d'examiner comment ils pourraient participer à ces programmes mondiaux d'observation en collaboration, qui présenteraient d'importants avantages pour chacun : même les meilleurs systèmes d'information qui pourront être conçus pour les décideurs en réponse au chapitre 40 resteront sans effets si l'on ne leur fournit pas les séries chronologiques de base sur l'environnement et le développement nécessaires pour suivre le rythme rapide des évolutions.

25. Les travaux se poursuivent au sujet des stratégies qui permettraient d'accroître la participation aux observations écologiques aux niveaux local et national. C'est ainsi qu'un sommet mondial sur les religions et la conservation s'est tenu à Windsor (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en mai 1995. Les responsables religieux qui s'y sont trouvés réunis ont déclaré souhaiter examiner comment les institutions et le personnel des organismes religieux du monde entier pourraient coopérer avec le Plan Vigie et manifester leur consternation face aux dommages causés à l'environnement en procédant à des observations régulières du milieu dans lequel ils vivent. S'il est possible d'établir un pont entre ces préoccupations, les efforts des divers organismes internationaux, par exemple l'Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement, pour faire participer les établissements scolaires aux observations de l'environnement, le mouvement d'opinion en faveur des observations et des collectes de données pourrait, en se développant, renforcer et prolonger les efforts accomplis par les gouvernements et les milieux scientifiques pour consigner les faits écologiques.

C. Mesures de création d'un système d'accès commun ou compatible aux diverses bases de données des organismes des Nations Unies

26. À sa troisième session, la Commission a noté qu'il importait de développer entre les organismes et organes des Nations Unies un système d'accès commun ou compatible aux diverses bases de données et prié le Comité interorganisations sur le développement durable de préciser les mesures qui permettraient de créer un tel système commun ou compatible et de lui faire rapport à ce sujet à sa quatrième session.

27. Ultérieurement, le Comité interorganisations sur le développement durable a reconnu qu'il était nécessaire d'agir plus avant, compte tenu du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) et du Centre international de calcul (CIC) et a invité les gestionnaires de tâche compétents, le Département et le PNUE à examiner plus avant cette demande en consultation avec les centres de liaison des organismes intéressés des Nations Unies.

28. À cette fin, le Département et le PNUE, en coopération avec le CCSI et le CIC, ont organisé une réunion consacrée aux systèmes communs et compatibles d'accès aux données, qui s'est tenue à New York le 19 janvier 1996. Cette réunion a mis en évidence une série de principes applicables à la conception

d'un système d'information de l'ONU ainsi que de principes pour la formulation d'une politique d'accès aux données. Elle a examiné la teneur des informations, les modes d'accès et la coordination avec le CCSI et le CIC (des détails sont donnés dans le document E/CN.17/1996/18/Add.1).

29. En réponse à des demandes spécifiques de la Commission, la réunion a recommandé que la Locator Home Page du World Wide Web conçue pour le système des Nations Unies par le CCSI et le CIC, contienne des renvois spéciaux à la home page proposée pour le développement durable, que celle-ci soit créée sur le World Wide Web avec des renvois spéciaux aux bases de données à valeur ajoutée identifiées par les gestionnaires de tâche d'Action 21 et qu'un thésaurus du développement durable soit constitué d'ici à la fin de 1996 à partir du thésaurus du Système d'information bibliographique de l'ONU.

30. Le thésaurus devrait indiquer, entre autres, des codes de pays normalisés qui serviraient à créer un registre et une base de données par pays informatisés ainsi que des codes normalisés de données liées aux indicateurs du développement durable, comme point de départ à la création d'un registre des indicateurs informatisé. Une fois le thésaurus terminé et accepté, il faudrait que tous les organismes des Nations Unies adoptent des règles normalisées pour que les auteurs de documents, rapports, publications pertinents, etc. à valeur ajoutée les indexent à l'aide du thésaurus, ce qui accroîtrait la compatibilité entre leurs bases de données.

31. À sa septième réunion, en février 1996, le Comité interorganisations sur le développement durable a fait siennes les recommandations de cette réunion.

D. Autres activités pour coordonner et harmoniser la communication d'informations aux décideurs

32. Une mesure particulière a été prise pour améliorer l'accès aux bases de données des organismes des Nations Unies : les principaux fournisseurs et utilisateurs de données utilisables pour des évaluations et des rapports internationaux sur l'environnement et le développement sont récemment convenus de mesures qu'il faudrait prendre en commun pour faciliter l'accès à ces ensembles essentiels de données. Un groupe de travail d'experts s'est réuni sous les auspices du PNUE et du Département en janvier pour définir plus de 50 variables concernant les données essentielles au sujet desquelles il faudrait finalement collecter ou créer des données connexes, les présenter sous forme normalisée (harmonisée) et les mettre à la disposition des gouvernements, des organismes et des centres de recherche du monde entier. Il a aussi repéré les lacunes les plus graves au sujet desquelles il faudra travailler encore si bien qu'une série d'actions pourra ainsi être planifiée et accomplie en vue de la fourniture de données. Ces ensembles de données seront coordonnés autant que possible avec les indicateurs du développement durable qui sont établis dans le cadre du programme de travail approuvé par la Commission.

33. Il convient aussi de mentionner le travail accompli par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU pour créer un système commun de données en vue d'élaborer une approche méthodologique coordonnée et homogène à la collecte de données dans tout le système des Nations Unies face aux demandes de plus en plus nombreuses des gouvernements qui souhaitent mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs divers mais souvent proches, mis en évidence par les récentes conférences de l'ONU. Par exemple, on étudie des approches communes pour définir comment développer les recensements, enquêtes et méthodologies à des fins d'observation; des définitions homogènes, de même que des instruments et des questionnaires communs pour la collecte de données sont établis; des normes statistiques sont adoptées pour la collecte et la communication d'information, y compris l'utilisation de méthodologies statistiques scientifiques.

E. Moyens d'application

34. Dans de nombreux pays en développement, le transfert de technologie électronique demeure rapide, malgré la réduction des financements en général. Néanmoins, les ressources sont insuffisantes non seulement pour les technologies électroniques, mais aussi pour l'infrastructure, l'utilisation des télécommunications, la formation et l'édification institutionnelle, la collecte et l'analyse de données ainsi que l'organisation. Il faudrait créer des noeuds nationaux de communications, normaliser les données et concevoir des moyens de surveillance.

IV. PRINCIPALES TENDANCES D'AVENIR

35. On peut décrire comme suit les principales tendances en matière d'information pour les prises de décisions : intégration croissante des systèmes; amélioration de l'accès due aux progrès techniques, World Wide Web par exemple; perfectionnement des technologies et de l'organisation, qui peut creuser le fossé de l'information; préférence pour une information prospective utilisant modélisations et prévisions. Au fur et à mesure que le volume d'information croît rapidement, il conviendra de veiller davantage à la qualité de celle-ci, ainsi qu'à la facilité avec lesquelles les usagers peuvent se procurer les informations appropriées et exactes dont ils ont besoin, en temps utile.

36. On insiste de plus en plus sur l'utilité que l'information peut présenter pour les décideurs à tous les niveaux; on s'attend donc à ce que l'accord se fasse plus largement sur l'emploi d'indicateurs du développement durable et à ce qu'un intérêt accru soit porté à l'analyse et à l'interprétation des données.

37. La coordination à la fois entre les organismes et organes des Nations Unies et entre eux et d'autres organismes, tant intergouvernementaux que non gouvernementaux, continuera de s'étendre à la fois en raison des impératifs de fonctionnement et parce que, dans la coopération, les avantages relatifs de chaque partenaire ont des chances de renforcer la communauté de

38. Au fur et à mesure que les pays et les gens seront de plus en plus nombreux à avoir accès à une information de qualité, l'écart risque de se creuser profondément entre eux et ceux qui ne sont pas en mesure de suivre ce rythme. Il est donc indispensable que toutes les parties, à tous les niveaux, ne ménagent aucun effort pour veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé à l'écart de la révolution de l'information.

Note

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), par 6.
